



À LA DÉFENSE DE L'ACIER

LES FAITS

L'acier : indispensable aux collectivités canadiennes

L'industrie canadienne de l'acier emploie 23 000 personnes directement et 100 000 autres indirectement.

Au début de janvier 2020, environ 11 600 Métallos y travaillaient. L'industrie de l'acier joue un rôle essentiel à l'échelle de

l'économie canadienne et procure des emplois viables à des collectivités partout au pays. En 2019, les salaires dans l'acier ont atteint en moyenne environ 90 000 \$, se situant bien au-delà du salaire industriel moyen de 52 600 \$ au pays.

Élément vital de petites et moyennes localités

Les grandes aciéries et principaux centres de services constituent l'élément vital de nombreuses petites et moyennes localités, comme Selkirk (Man.), Hawkesbury (Ont.) et Contrecoeur (Québec).

L'industrie est extrêmement importante pour toute l'économie canadienne : en 2019, elle a contribué 4,2 G\$ au PIB du pays et enregistré des revenus totalisant 13,7 G\$, les salaires en représentant environ 1,3 G\$ (9,3%).

Un métal, de nombreux produits

En 2019, le Canada a produit 12,8 millions de tonnes métriques d'acier brut, une réduction de 5% par rapport à l'année antérieure.

Les Métallos fabriquent de l'acier à l'aide de minerai de fer et de charbon métallique extraits ici même et recyclent les ferrailles afin de les utiliser dans les fours électriques à arc. L'acier canadien sert à produire une gamme de produits de haute qualité, notamment les tôles laminées à chaud, les

tôles laminées à froid, les barres d'armature, le fil-machine, le fil d'acier, les bobines d'acier et le matériel tubulaire pétrolier. Les produits sidérurgiques sont essentiels à la fabrication d'automobiles et de camions, à l'infrastructure énergétique, à la construction et aux projets d'infrastructure importants. Chaque emploi direct dans l'élaboration de l'acier donne lieu à la création de trois à quatre emplois indirects.

À la défense de l'a

Tout repose sur l'acier

L'industrie canadienne de l'acier dépend grandement du commerce. En tant que part de la production, les exportations ont représenté 45% en 2019, une légère baisse par rapport à une moyenne de 50% depuis 2010.

Environ 85% des exportations canadiennes sont habituellement destinées aux États-Unis. En 2019, les produits plats ont composé la plus grande partie des exportations d'acier, suivis des produits longs, des tuyaux et des tubes.

Les exportations globales vers les États-Unis ont diminué en général de 12% en 2019, comparativement à l'année précédente, celles vers la Chine, Taïwan, la Corée du Sud et la Nouvelle-Zélande ayant enregistré certaines augmentations. La hausse des exportations vers des marchés autres que les États-Unis n'a pas été suffisante pour compenser la diminution de 12% des exportations globales vers le marché le plus important du Canada.

En 2019, le Canada a importé plus d'acier qu'il n'en a exporté

(6,8 millions de tonnes métriques, comparativement à 5,8 millions de tonnes exportées). Cependant, les importations globales ont chuté de presque 25% en 2019 par rapport à 2018.

Les États-Unis constituent la source d'importations la plus importante du Canada, comptant pour environ 45% de la totalité des importations d'acier au pays. Parmi les autres sources d'importations majeures en 2019, notons la Corée du Sud (7%), la Chine (5%) et le Japon (4%).

Bien que ces données comprennent les importations globales de tous les produits d'acier, nous constatons l'importation en grandes quantités de produits particuliers en provenance de divers pays à tout moment donné, qu'il s'agisse d'une augmentation subite des importations de barres d'armature du Mexique ou de produits tubulaires de l'Inde, par exemple.

L'incertitude, synonyme d'instabilité

Au cours des dernières années, le commerce en général a été marqué par l'incertitude, surtout en raison des décisions des États-Unis. En 2018, ils ont imposé des droits de 25% sur l'acier de la plupart des pays du monde, les appliquant au Canada au milieu de 2018 jusqu'à mai 2019, mais la possibilité qu'ils soient réimposés demeure une menace.

Le nouvel accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique s'accompagne d'une lettre qui ouvre la voie à la réimposition par les É.-U. de ces droits au titre de la Section 232.

Ces 30 dernières années, l'industrie canadienne de l'acier a subi les conséquences de la surproduction et de l'inondation

d'importations à faible prix sur le marché canadien.

Depuis 1990, la production d'acier de la Chine a augmenté de moins de 100 millions de tonnes métriques à plus de 800 millions par année. La Chine ne peut à elle seule consommer tout cet acier.

Que les importations proviennent ou non directement de la Chine, la surproduction massive doit trouver des marchés, ce qui influe sur les prix de l'acier et réduit l'attrait de l'acier canadien pour les acheteurs nationaux et internationaux. Les surplus d'acier moins cher que l'acier produit au Canada constituent une menace importante pour notre industrie sidérurgique.

L'acier canadien, une option verte

L'empreinte environnementale d'une grande partie de l'acier importé est considérablement plus élevée que celle de l'acier fabriqué au Canada. Par exemple, l'utilisation d'acier canadien au lieu d'acier chinois permet de réduire d'environ deux tiers les effets de gaz à effet de serre.

Le Canada produit de nombreuses matières premières de

haute qualité nécessaires à l'élaboration de l'acier, comme le charbon métallurgique et le minerai de fer.

Le fait de s'approvisionner localement en matières premières réduit l'empreinte environnementale liée au transport de ces marchandises de l'étranger. Les fours électriques à arc recyclent les ferrailles afin de produire de l'acier.

En général, les entreprises sidérurgiques canadiennes recyclent sept millions de tonnes d'acier chaque année, évitant ainsi l'émission de 12 millions de tonnes de gaz à effet de serre par année.



acier

LE CANADA DOIT AGIR DÈS MAINTENANT

AFIN DE GARANTIR À L'INDUSTRIE UN AVENIR AUSSI SOLIDE QUE L'ACIER

Les problèmes influant sur l'avenir de l'industrie canadienne de l'acier sont nombreux, en particulier ceux liés au com-

merce, aux prix du pétrole et du gaz, et à la pandémie de la COVID-19.

Le commerce demeure volatil

Depuis l'élection du président américain Donald Trump en 2016, le commerce international est de plus en plus volatil. En 2018, les États-Unis ont restreint considérablement leurs marchés, notamment à l'acier canadien, en imposant des droits sur ce produit de chez nous.

Même si ces droits ont été levés, la situation commerciale reste volatile. Le Canada est toujours exposé à l'offre excédentaire mondiale d'acier à faible prix cherchant à trouver preneur.

La pandémie frappe durement l'acier

En 2020, deux événements majeurs ont durement frappé notre industrie de l'acier : les prix remarquablement bas du pétrole et du gaz, et la pandémie de la COVID-19.

La demande d'acier nationale et internationale a aussi subi les conséquences du repli et de la fermeture des économies du monde.

Même si les économies rouvrent de nouveau, les problèmes liés à la demande vont probablement demeurer pendant un avenir prévisible.

La Chine n'a pas beaucoup ralenti sa production en raison de la pandémie, alors que celles de l'Europe et de l'Amérique du Nord ont diminué de 10% dans les derniers mois.

Les difficultés liées à la fabrication de matériel médical ont également forcé de nombreux pays à reconsidérer le fait qu'ils sont à la merci de chaînes d'approvisionnement internationales peu fiables.

Les répercussions économiques de la pandémie ont occasionné des mises à pied temporaires dans tout le secteur de l'acier. Celles-ci ne doivent pas devenir permanentes.

AGISSEZ DÈS MAINTENANT afin de protéger l'acier canadien :

1. Assurez-vous que les syndicats ont le droit d'engager des poursuites commerciales.
2. Élargissez la définition de «préjudice matériel» dans les poursuites commerciales.
3. Établissez un rajustement de la taxe carbone aux frontières sur l'acier importé.
4. Exigez l'utilisation d'acier dans les projets d'infrastructure.



AGISSEZ DÈS MAINTENANT afin de protéger l'acier canadien :

- 1. Assurez-vous que les syndicats ont le droit d'engager des poursuites commerciales.**
- 2. Élargissez la définition de «préjudice matériel» dans les poursuites commerciales.**
- 3. Établissez un rajustement de la taxe carbone aux frontières sur l'acier importé.**
- 4. Exigez l'utilisation d'acier dans les projets d'infrastructure.**